



Mon banquier, ma saisie la totalité de nos revenus

Par **ange70**, le **02/02/2011** à **13:30**

Bonjour,

je me permet de vous écrire aujourd'hui, car j'ai une question très importante a vous posez. Voilà mon souci, ayant un très gros découvert, mon banquier a pris la totalité de mon salaire et les assedics de mon mari pour reboucher celui ci. Ma question est la suivante, a t'il le droit de m'avoir tout pris sens nous laisser un minimum pour vivre? En gros de quoi pouvoir nous alimenter et mettre du gasoil pour pouvoir continuer a aller au travail.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie par avance et vous présente mes sincères salutations.

Par **mimi493**, le **02/02/2011** à **14:43**

Le banquier n'a fait aucune saisie.

Votre compte est débiteur de 2000 euros, vous mettez un chèque de 1500 euros, le compte reste débiteur de 500 euros. Ce n'est pas une saisie, il n'y a donc pas lieu d'appliquer les règles sur la saisie.